

## **APPEL DE LA CCITOYENNE DE L'HÉRAULT**

VOUS, les chefs d'entreprise du commerce, de l'industrie, des services, du sport et de la culture, vous contribuez quotidiennement à l'attractivité économique de l'Hérault et participez grandement à la qualité de vie de ses habitants.

Comme vous le savez, l'abstention est forte.

Pourtant, les choix et les projets portés par les collectivités publiques de l'Hérault et, en particulier par les Communes, les Communautés de communes, les Agglomérations et la Métropole, impactent fortement l'avenir de vos entreprises.

### **Il convient donc que les chefs d'entreprises, fassent entendre leur voix lors des prochaines élections : IL FAUT VOTER !**

Je vous rappelle que l'article L.11 du Code électoral dispose notamment que "*sont inscrits sur la liste électorale de la commune, sur leur demande ... ceux qui, sans figurer au rôle d'une des contributions directes communales, ont, pour la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société*".

Pour peser sur les conditions d'exercices de vos activités, et au-delà, sur les choix opérés par la collectivité susceptibles de nous concerner tous, il est important de vous inscrire, lorsque cela est possible, sur les listes électorales de la commune de domiciliation du siège social de votre entreprise.

Pour ce faire il suffit de remplir les conditions suivantes :

- Justificatif d'identité
- Justification de domiciliation de votre entreprise

**Vous avez jusqu'au 07 février 2020, pour vous inscrire directement au guichet de votre Mairie muni des documents cités ci-dessus.**

Ces démarches peuvent être effectuées :

- Soit au guichet d'accueil de la Mairie de domiciliation de votre entreprise ;
- Soit, pour les communes éligibles, via le service d'inscription en ligne du site [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Les entreprises sont les premières richesses de notre territoire. Participons tous à cet exercice de démocratie locale et citoyenne.**

On compte sur vous !

**André DELJARRY**, Président de la CCI Hérault, Premier Vice-Président de la CCI Occitanie

*\*Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L.10 du Code électoral : "Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales".*



Aujourd'hui, les entreprises aussi sont citoyennes ! De Sète à Lunel, de Béziers à Montpellier, de Lodève à Agde, elles sont les actrices essentielles du développement de notre territoire.